



Assurance maladie critique — changement d'assureur et amélioration à la garantie

Votre Régime des chambres de commerce peut comprendre l'assurance maladie critique, auparavant souscrite par Wawanesa Vie.

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2021, l'assurance maladie critique du Régime des chambres de commerce est fournie par Sutton Special Risk, souscrite par Lloyd's.

Les améliorations apportées au programme comprennent la protection pour des conditions supplémentaires, une récurrence du cancer, un diagnostic de stade précoce et des événements multiples, ainsi que l'accès au service de recherche de soins *Care Navigator*. De plus, la garantie prend fin à la date anniversaire du Régime (c.-à-d. le 1^{er} avril) qui suit le 70^e anniversaire de naissance du participant au Régime plutôt que son 65^e anniversaire. En vertu des options CI2 et CI4, une protection de 5 000 \$ est offerte par enfant à charge admissible, sans frais supplémentaires.

Des renseignements additionnels, y compris des détails sur les composantes ci-dessus de l'assurance maladie critique, peuvent être consultés dans votre livret, qui est toujours à jour sur le portail mes-avantages.ca.

Services rendus par un membre de la famille

La section *Restrictions et exceptions* relative à l'assurance soins médicaux complémentaire des contrats-cadres du Régime des chambres de commerce contient la disposition suivante :

Aucun remboursement n'est effectué en vertu de la présente garantie en ce qui concerne :

g) les services ou les soins qui figurent dans la liste des frais admissibles et qui sont administrés par un médecin, un dentiste ou un praticien paramédical qui a un lien de parenté par le sang ou par alliance avec soit l'employé ou l'une de ses personnes à charge ou qui réside habituellement chez l'employé ou l'une de ses personnes à charge;

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2021, cette disposition est supprimée dans tous les contrats-cadres du Régime des chambres de commerce.